

AFFAIRE N°13 - Rapatriement sanitaire du VAT TARQUINI Maxime, affecté à la Mairie de Saint-Denis.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Suite à l'accident du 15 décembre 1977 dont a été victime Monsieur TARQUINI Maxime, VAT à la Mairie de Saint-Denis, le Médecin-Chef de l'Infirmierie de Garnison (Caserne Lambert - Saint-Denis), responsable des Volontaires de l'Aide Technique sur le plan médical, a décidé de le rapatrier couché avec accompagnement médical.

Je vous demanderai, en conséquence, de bien vouloir m'autoriser à régler l'agence HAVAS de la somme de 15 590 F, représentant le passage de Monsieur TARQUINI (3 500 F), le supplément pour civière (5 090 F) et le passage de l'accompagnateur (7 000 F) en vous précisant que l'aller et retour du médecin accompagnateur sera remboursé par la Mutuelle Familiale France et Outre-Mer.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

x

x

x